

Vers le Brevet fédéral de formateur et formatrice d'adultes

CAS Animation de sessions de formation pour adultes (Certificat FSEA)

(Certificate of Advanced Studies – Certificat d'études avancées CAS 13 ECTS)

CAS Conception et animation de dispositifs de formation

(Certificate of Advanced Studies – Certificat d'études avancées CAS 17 ECTS)

Présentation générale

La constante augmentation des demandes de formation continue, la mise en œuvre de systèmes de qualité (par ex. Eduqua), l'émergence du système modulaire nécessitent une plus grande visibilité de la profession de formateur/formatrice. Le postulat de base est qu'avec un niveau de formation élevé des formateurs et des formatrices, il y a augmentation de la qualité des prestations.

Dans ce sens, sous l'égide notamment de la CIFA (Communauté de travail suisse des institutions de formation de formateurs et formatrices d'adultes) et de la FSEA (Fédération suisse pour la formation continue), la formation de formateurs et formatrices se développe rapidement depuis la fin des années 80 en proposant des niveaux de certification : Certificat FSEA 1, Brevet fédéral de formateur ou formatrice, Diplôme cantonal (CDIP), Diplôme fédéral de Responsable de formation, Licence en Sciences de l'Éducation, mention « formateur d'adultes », Baccalauréat universitaire en Sciences de l'éducation, Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation orientation Formation des adultes.

La FSEA en tant qu'organisme faîtière de la formation continue est responsable pour toute la Suisse de la mise en œuvre des formations menant au brevet fédéral de formateur ou formatrice. Elle reconnaît notamment les institutions habilitées à délivrer ces formations en leur octroyant un contrat de reconnaissance modulaire.

L'ISFPF a obtenu la reconnaissance FSEA 1 en 1998 et l'accréditation pour les modules menant au brevet fédéral en avril 2004. L'IFFP poursuit le développement de ces activités depuis 2006.

Dès l'automne 2010 l'IFFP propose d'organiser les modules en attribuant deux Certificats d'Études Avancées (CAS) avec le Certificat FSEA et les Certificats modulaires permettant l'obtention du Brevet fédéral de formateur édité par la FSEA et l'OFFT. Il adapte ainsi ses formations aux Titres des Hautes Écoles.

Les personnes participant à nos formations proviennent des entreprises ou des administrations, de la réinsertion sociale et professionnelle, des Hautes Écoles ; elles sont âgées entre 25 et 65 ans, avec un équilibre de répartition entre hommes et femmes ; elles sont actives à environ 20% dans le champ de la formation d'adultes ou à plus de 70%, certaines sont responsables de formation, d'autres interviennent de manière occasionnelle et sont plutôt novices. C'est cette hétérogénéité qui est un facteur important du succès de notre dispositif.

Buts de la formation, attestations, certifications et titres obtenus

CAS Animation de sessions de formation pour adultes (Certificat FSEA)

Les personnes qui obtiennent le CAS *Animation de sessions de formation pour adultes* disposent de connaissances et compétences nécessaires pour préparer, animer et évaluer des séquences de formation définies par ailleurs. Cette formation mène au Certificat FSEA.

Pour obtenir le Certificat FSEA, le ou la candidat-e doit pouvoir justifier:

- d'une pratique de formateur ou formatrice d'au moins 2 ans et 150 heures.
- des compétences acquises demandées par le CAS.

Le CAS Conception et animation de formation pour adultes (17 ECTS) et le CAS Animation de sessions de formation pour adultes (13 ECTS) mènent au Brevet Fédéral de Formateur et Formatrice d'adultes

" Les personnes qui détiennent le brevet fédéral disposent de connaissances et compétences nécessaires pour prendre en charge les tâches et responsabilités relatives à la formation d'adultes. En particulier, elles sont capables de concevoir, de planifier, d'organiser, de communiquer et de réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention, et elles sont à même de développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions. Elles sont capables d'identifier et d'analyser des processus de groupes en formation, d'intervenir de manière adéquate et d'accompagner chaque apprenant-e dans son processus d'apprentissage. "

Cf Règlement de la FSEA.

Pour obtenir le Brevet fédéral, le ou la candidat-e doit pouvoir justifier :

- d'un titre du secondaire II ou reconnu équivalent ;
- d'une pratique de formateur ou de formatrice d'au moins 4 ans et de 300 heures ;
- des compétences acquises demandées par l'ensemble des modules (cf les certificats de modules des deux CAS) ;
- du paiement de la taxe de contrôle auprès de la FSEA.